

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5853

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, à l'Opac du Rhône, d'un immeuble situé rue Edmond Rostang**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'aménagement du Carré Rostang à Saint Priest, l'Opac du Rhône doit réaliser un programme de 60 logements locatifs sociaux sur un tènement communautaire situé rue Edmond Rostang à Saint Priest.

Le Bureau, lors de la séance du 22 mai 2006, a déjà autorisé l'Opac du Rhône à solliciter les autorisations nécessaires et à déposer une demande de permis de construire sur ce terrain.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine céderait à l'Opac du Rhône une parcelle de terrain nu d'une superficie de 2 867 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 201 de la section CV, au prix de 138 € le mètre carré de SHON, soit 657 984 € pour une SHON de 4 768 mètres carrés.

Les frais de document d'arpentage pour l'ensemble des cessions concernant l'aménagement du Carré Rostang ont été estimés à 2 087,87 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis de cession concernant la cession, à l'Opac du Rhône, d'un immeuble situé rue Edmond Rostang à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 657 984 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1208,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 99 579,80 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1208,

- plus-value réalisée : 558 404,20 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,